



COUVERTURE DIAMANT

Protection de prêt

PAREZ À TOUTES LES ÉVENTUALITÉS

QUIÉTUDE

Couvertures Vie, Maladies graves,
Invalidité et Perte d'emploi*

LE PROGRAMME QUIÉTUDE VOUS PERMET DE CHOISIR LA COUVERTURE QUI RÉPOND À VOS BESOINS

COUVERTURE PERTE D'EMPLOI*

Le marché du travail est instable, mais le programme Quiétude peut aider. Si vous perdez votre emploi de façon involontaire, vous pourrez dormir sur vos deux oreilles, car pendant que vous cherchez un nouvel emploi, vous aurez droit à un maximum de 6 paiements mensuels par réclamation.

Couvre jusqu'à 1 500 \$ par mois.

19,8 : Moyenne de semaines sans emploi.

COUVERTURE VIE*

Le programme Quiétude vous aide à protéger votre famille en payant le solde de votre prêt en cas de décès. Ainsi, votre succession pourrait conserver votre véhicule.

Couvre jusqu'à 100 000 \$.

La couverture Vie comprend le **règlement anticipé** qui rembourserait le solde de votre prêt si vous receviez un diagnostic de maladie mortelle.

51 % des personnes veuves subissent une perte de leur revenu modifié au cours des cinq années suivant le décès de l'être cher.

COUVERTURE MALADIES GRAVES*

Acheté avec la couverture Vie, le programme Quiétude paierait le solde de votre prêt si vous étiez atteint d'une maladie grave couverte. Ainsi, votre véhicule demeurerait auprès de vous et de votre famille.

Couvre jusqu'à 100 000 \$.

1 Canadien sur 2 souffrira d'un cancer au cours de sa vie.

1 Canadien sur 2 est atteint d'insuffisance cardiaque.

COUVERTURE INVALIDITÉ*

L'invalidité physique et l'invalidité psychologique peuvent avoir un impact important sur votre vie.

En cas d'invalidité, le programme Quiétude effectuerait vos paiements mensuels de véhicule jusqu'à ce que vous soyez rétabli, peu importe si l'incident a eu lieu au travail, à la maison ou ailleurs.

Couvre jusqu'à 1500 \$ par mois.

Au cours de sa vie professionnelle, un Canadien sur trois risque de souffrir d'une invalidité pendant plus de trois mois.

La durée moyenne d'une absence du travail est de 11 semaines.

AVANTAGES SUPPLÉMENTAIRES

- ✓ Offert aux personnes âgées de 17 à 71 ans
- ✓ Les réclamations ne sont pas imposables
- ✓ Aucun examen ni questionnaire sur la santé n'est exigé
- ✓ Aucune prime supplémentaire pour les fumeurs
- ✓ Peut être résilié en tout temps
- ✓ La prime peut être ajoutée au financement du véhicule

Contactez votre concessionnaire Mitsubishi pour obtenir de plus amples renseignements ou composez le numéro :

1-855-277-8731

mitsubishi-motors.ca/fr

SOUSCRIPTION DE QUALITÉ

Le programme Quiétude est souscrit par Co-operators Compagnie d'assurance-vie et administré par Services Administratifs En Assurance Collective LGM. Les services de soutien, comme les adhésions, la souscription médicale et l'administration des réclamations, sont offerts par les employés de CUMIS Services Inc., une filiale de Co-operators Compagnie d'assurance-vie. Pour communiquer avec Co-Operators Compagnie d'assurance-vie, composez le 1 855 587-8595 ou visitez le site www.cooperators.ca.

Le présent dépliant ne constitue pas un contrat. Son contenu est fourni à des fins d'information seulement. Le programme Quiétude propose plusieurs caractéristiques et avantages fort intéressants qui sont décrits plus en détail dans le certificat d'assurance. Veuillez lire attentivement celui-ci, car il contient les modalités, les définitions et les exclusions du programme.

* La couverture est optionnelle et facultative.

Sources: Statistic Canada, cancer.ca/statistics et heartandstroke.ca

® Les marques de commerce et les logos affichés sont la propriété de Mitsubishi Motors North America, Inc. ou de Mitsubishi Motors Corporation et sont utilisés sous licence.

MIT-LPCF-DIGI-B2C-0523-R2F